

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 22 mai 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège A : M. Philippe Georgel (visioconférence), Mme Esther Kellenberger, Mme Françoise Pons-Lebeau, Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier.

Collège B : M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Etienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, Mme Éléonore Real (visioconférence), Mme Émilie Sick, M. Jérôme Terrand (visioconférence), Mme Nassera Tounsi.

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard, M. François Daubeuf.

Collège des étudiants : M. Léo Ferreira-Mouriaux (représentant Mme Leslie Gauthier), M. Gauthier Marcot.

Invité permanent : M. Christian Barth (visioconférence).

Membres de droit : M. Jean-Pierre Gies, doyen, président de séance ; Mme Rachel Mouezy, responsable administrative.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Collège A : M. Pascal Didier (procuration à Mme Françoise Pons-Lebeau), M. Jean-Marc Lessinger (procuration à Mme Esther Kellenberger), M. Éric Marchioni (procuration à Mme Pauline Soulas-Sprauel), Mme Catherine Vonthron (procuration à Mme Françoise Pons-Lebeau), M. Pascal Wehrlé (procuration à Mme Geneviève Ubeaud-Séquier).

Collège B : M. Nicolas Anton (procuration à Mme Nelly Etienne-Selloum), M. Emmanuel Boutant, M. Bruno Van Overloop.

Collège des étudiants : Mme Gaëlle Bréfie-Guth, M. Théau Delmouly, M. Antony Esteves, Mme Marie Gerber, M. Guillaume Grzebielucha, Mme Laura Koenig, Mme Anne Messler, M. Killian Tarquinio.

Collège des personnalités extérieures : Mme Armelle Drexler, M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim, Mme Guileine Levy (procuration à Mme Émilie Sick), M. Olivier Meunier, Mme Ghislaine Tortosa (procuration à Mme Émilie Sick), Mme Anne Winum (procuration à Mme Nassera Tounsi).

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10 h 05.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 27 octobre 2022
2. Modifications de maquettes de formation et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) 2023-2024 : études de pharmacie, licence professionnelle et master
3. Renouvellement et tarifs des diplômes en formation continue (2023-2024)
4. Proposition de calendriers universitaires 2023-2024
5. Proposition d'exonération des frais de réinscription en 6^{ème} année de pharmacie, filière industrie-recherche, pour les étudiants réalisant des masters externes en 2023-2024
6. Approbation du plan de cursus d'un étudiant du Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche (DES IPR)
7. Offre de formation 2024/2028

8. Divers.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 27 octobre 2022

- **Le procès-verbal du conseil du 27 octobre 2022 est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.**

2. Modifications de maquettes de formation et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) 2023-2024 : études de pharmacie, licence professionnelle et master

Mme Esther Kellenberger explique que les demandes de modifications de maquettes et de modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) ont été restreintes pour l'année universitaire 2023-2024, dans la mesure où la nouvelle offre de formation entrera en application à la rentrée 2024. Ainsi, elles portent essentiellement sur des simplifications et mises en conformité avec les pratiques déjà existantes.

Ces demandes ont été examinées lors des commissions pédagogiques des 5 avril et 3 mai 2023. Le tableau récapitulatif des demandes de modifications a été envoyé aux membres du conseil préalablement au conseil.

- **Les modifications de maquettes et de MECC 2023-2024 sont soumises au vote : elles sont approuvées à l'unanimité.**

Elles seront transmises à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

3. Renouvellement et tarifs des diplômes en formation continue (2023-2024)

Les diplômes en alternance sont gérés par le service de formation continue.

Depuis 2020-2021, les diplômes d'université (DU) Homéopathie, Thérapeutique homéopathique, Aromathérapie clinique ont été suspendus. Étant donné qu'aucun enseignant n'est disposé à reprendre ces DU, la commission pédagogique du 21 mars 2022 avait décidé de les fermer.

En outre, le DU Pharmacien orthopédiste – orthésiste n'est plus programmé.

La liste des diplômes suivants sera donc ouverte en 2023-2024, les tarifs étant donnés à titre informatif puisque gérés par le service de formation continue :

Intitulé diplôme	Responsable	Tarif 2022-2023	Proposition 2023-2024	Niveau	Remarque
Master Sciences du médicament et des produits de santé, tous parcours (en alternance)	S Ennahar	6 970 €	7 320 €		
Master Sciences du médicament et des produits de santé, parcours Recherche et développement pharmaceutique	JP Gies, V Gies	7 870 €	8 260 €		ouverture du parcours Développement pharmaceutique : de la molécule au médicament : sept 2024

Intitulé diplôme	Responsable	Tarif 2022-2023	Proposition 2023-2024	Niveau	Remarque
Master Biotechnologies, parcours Biotechnologie pharmaceutique (en alternance)	M Zeniou	-	7 320 €		
Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé :gestion, production et valorisation, tous parcours (en alternance)	B Van Overloop	6 790 €	7 130 €		
DEUST Préparateur/technicien en pharmacie	E Sick	-			rentrée 2024
DU Micronutrition	P Wehrlé, C Wehrlé	2 670 €	2 670 €	M	
DU Vers une pratique officinale actualisée	P Wehrlé	2 035 €	2 135 €	M	
		2 230 €	2 340 €	M	parcours incluant la formation à la vaccination
DU Microscopie quantitative (Pass'compétence)	P Rondé	4 850 €	-	M	proposition de retrait de l'offre de formation
DU Pharmacometrics modelling (Pass'compétence)	G Ubeaud-Séquier	4 850 €	-	M	proposition de retrait de l'offre de formation
DU Prise en charge et accompagnement du patient cancéreux à l'officine	N Etienne-Selloum	2 090 €	2 250 €	M	

Il est précisé que les tarifs sont indiqués par le service de formation continue sous réserve de validation par le conseil d'administration de l'université au mois de mai 2022.

➤ **Le tableau ci-dessus est soumis à l'avis des membres du conseil : il est adopté à l'unanimité.**

4. Proposition de calendriers universitaires 2023-2024

- **Calendrier universitaire 2023-2024 de formation initiale**

Mme Esther Kellenberger explique que le calendrier de la Faculté de pharmacie a été présenté et validé par la commission pédagogique du 3 mai 2023. Il est dérogatoire par rapport au schéma adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'université :

Pour ce qui concerne la rentrée de septembre, la banalisation de la semaine 36 préconisée par l'université n'est pas appliquée, étant donné que la faculté n'accueille pas de néo-bacheliers, hormis les étudiants de DEUST1 qui sont en alternance et accompagnés dès la rentrée par le CFA-académique.

En pharmacie, la journée d'accueil aura lieu le 4 septembre 2023 et les cours débuteront la même semaine (36).

Par ailleurs, afin de satisfaire aux obligations réglementaires spécifiques aux études de pharmacie (session 2, épreuve orale du Certificat de Synthèse Pharmaceutique, stages en officine, en industrie et à l'hôpital) tout en veillant aux contraintes organisationnelles (délai de convocation, effectifs importants et volume de corrections), la Faculté de pharmacie a adopté le calendrier suivant, discuté en commission pédagogique :

- Semestre 1 : les examens de la session 1 du semestre 1 débuteront la semaine 51 du 18 décembre 2023 et s'achèveront la semaine 3 du 15 janvier 2024.
- Semestre 2 : les cours reprendront le 22 janvier 2024. En fin de semestre, la semaine 25 est consacrée à la première partie de la session 2 du semestre 2 et la semaine 26 à la seconde partie de la session 2 du semestre 2 et aux épreuves orales du Certificat de Synthèse Pharmaceutique.

Mme Françoise Pons craint que les examens placés le 10 mai 2024, après un jour férié, ne posent problème.

➤ **Le calendrier 2023-2024 de formation initiale est soumis au vote : il est adopté (une abstention est enregistrée).**

- **Calendriers des formations en alternance**

Les calendriers des formations en alternance des mentions de master et licence professionnelle portés par la faculté ont été présentés en commission pédagogique le 3 mai 2023, et ont été envoyés, ainsi que celui du parcours Biotechnologie Pharmaceutique de la mention Biotechnologies, aux membres du conseil le 11 mai 2023.

- **Master Sciences du médicament et des produits de santé**

parcours Analyse du médicament, Assurance qualité microbiologique des produits de santé, Ingénierie pharmaceutique, Réglementation et droit pharmaceutique

➤ **Les calendriers des parcours du Master Sciences du médicament et des produits de santé sont soumis à l'approbation des membres du conseil : ils sont adoptés à l'unanimité.**

- **Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé**

parcours Métiers de la qualité dans les industries de santé et parcours Procédés et technologies pharmaceutiques

➤ **Le calendrier de la licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé est approuvé à l'unanimité.**

5. Proposition d'exonération des frais de réinscription en 6ème année de pharmacie, filière industrie-recherche, pour les étudiants réalisant des masters externes en 2023-2024

L'arrêté du 8 avril 2013 et ses annexes définit le régime des études du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Pour le 3^e cycle court de la filière industrie-recherche, il est indiqué que l'enseignement « est adapté à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et peut s'intégrer dans des parcours de masters. »

La majorité des étudiants dans cette filière à la Faculté de pharmacie intègre le master Sciences du médicament et des produits de santé (master SMPS) et suit donc conjointement l'année de M2 du master et la 6^e année de pharmacie pendant laquelle est préparée la thèse d'exercice qui est la dernière étape avant la délivrance du diplôme de docteur d'Etat.

D'autres étudiants ayant validé leur 5^e année à Strasbourg choisissent de préparer un double diplôme en suivant une formation ailleurs qu'à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg pour élargir leur expertise : dans un master d'une autre Faculté de pharmacie, proposant d'autres spécialités ; dans une école de commerce (HEC, ESSEC, EM Paris-Dauphine, IMIS) ; ou dans une école d'ingénieur (ECPM, ESBS, ENSIC, ENSGI).

Dans ces cas de figure, les étudiants s'inscrivent aussi en 6^e année de pharmacie à Strasbourg avec un contrat pédagogique adapté.

Or les calendriers diffèrent entre les établissements, ce qui empêche parfois la validation de la 6^e année au 30 septembre. Les étudiants sont alors contraints de se réinscrire en 6^e année et de s'acquitter une nouvelle fois des frais d'inscription au sein de la faculté.

La faculté sollicite donc, pour l'année universitaire 2022-2023, l'exonération des frais d'inscription des étudiants devant se réinscrire pour finir l'année de double diplôme dans le cadre d'une convention de partenariat.

Pour information, en 2021-2022, 41 étudiants sont engagés dans un double cursus.

- **Cette proposition d'exonération pour l'année 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.**

6. Approbation du plan de cursus d'un étudiant du Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche (DES IPR)

Les étudiants en DES IPR (Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche) soumettent leur parcours d'étude année par année, les maquettes devant être validées au conseil. La maquette de M. Aurélien Lagarde a été déposée et Mme Geneviève Ubeaud-Séquier en rend compte aux membres du conseil.

- **La maquette de M. Aurélien Lagarde est ensuite soumise au vote : elle est adoptée à l'unanimité.**

7. Offre de formation 2024/2028

En préambule, Mme Esther Kellenberger précise que l'offre de formation de la Faculté de pharmacie est régie par le Code de l'éducation et les arrêtés relatifs aux études en pharmacie :

- arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)
- arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.

Elle rappelle l'architecture de l'offre à partir du Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP, 2^e et 3^e années), au Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP, 4^e et 5^e années), puis au 3^e cycle.

En filière industrie-recherche, des doubles diplômes sont possibles avec l'un des cinq parcours du master Sciences du médicament et des produits de santé, le master Biotechnologies de l'École Supérieure de Biotechnologie de Strasbourg, avec des masters d'autres composantes ou des écoles d'ingénieurs.

Une formation de 1^{er} cycle en apprentissage a été ouverte en 2021, préparant en 2 ans au DEUST Préparateur / Technicien en pharmacie. L'ouverture d'une licence professionnelle Préparateur / Technicien en pharmacie envisagée pour la rentrée 2024 est incertaine. À la question de M. Christian Barth concernant la maquette du parcours Pharmacie officinale de cette licence, Mme Émilie Sick répond que le projet de maquette a été présenté en conseil du 30 mars 2021. Une partie des enseignements sont communs aux deux parcours « Pharmacie officinale » et « Pharmacie hospitalière » (éducation thérapeutique du patient, numérique en santé, ...) avec des enseignements spécifiques de parcours comme l'enseignement de l'aromathérapie, la petite orthopédie de série par exemple pour le parcours « Pharmacie officinale ».

La Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé comporte deux parcours : Métiers de la qualité dans les industries de santé, Procédés et technologies pharmaceutiques.

Mme Kellenberger mentionne la campagne d'évaluation des formations et de demandes d'accréditation en cours. La demande d'accréditation a été faite au Ministère. L'Université de Strasbourg demande en outre un dossier interne, dont Mme Kellenberger expose l'état d'avancement par formation.

M. Jean-Pierre Gies, doyen, ajoute que des auditions ont été menées par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Pour le DFGSP, les réponses ont pu être apportées aux réserves formulées : le conseil de perfectionnement comprenant des professionnels qui sera mis en place, l'initiation à la recherche, cependant difficilement envisageable en 1^{er} cycle. À ce sujet, Mme Nelly Etienne-Selloum estime que la formation à la recherche est importante si l'on souhaite avoir des enseignants-chercheurs pharmaciens.

La préparation de la nouvelle offre de formation est fondée sur une approche par compétences. Elle est régie par les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui identifient des blocs de compétences. Les compétences spécifiques à la pharmacie (DFGSP et DFASP) n'existent pas au niveau national, c'est la raison pour laquelle elles ont été adaptées à nos diplômes.

La continuité pédagogique dans le tronc commun des études de pharmacie a été favorisée. Des permutations de cours ont été opérées entre certaines années dans un but d'équilibrage des enseignements. Des unités d'enseignement (UE) nouvelles ont été créées en tronc commun pour

ajuster la formation à la réforme de la PACES (« médicament » en 2^e année), pour appuyer des thématiques majeures (« cancérologie » en 3^e année), pour mettre en place le nouveau référentiel Numérique & Santé (« numérique et santé » en 3^e année), ou encore pour étoffer l'offre optionnelle afin de préparer la spécialisation en 2^e cycle et en s'appuyant sur des expertises nouvelles ou à la pointe : « initiation à la phytothérapie », « cellules souches, approches expérimentales et thérapeutiques », « peptides thérapeutiques », « conception et production de biomédicaments », « pharmacologie en 3D » et « chimie organique pharmaceutique approfondie ». L'articulation du master Sciences du médicament et des produits de santé avec le DFASP2 a fait l'objet d'un travail de simplification, car de choix optionnels en master 1 étaient difficilement conciliables avec les stages hospitaliers.

Dans le même ordre d'idées, Mme Françoise Pons attire l'attention sur la mutualisation des enseignements en DFGSP3 et DFASP1, les emplois du temps étant difficilement compatibles. Le doyen ajoute la nécessité de favoriser l'accès aux UE du master Biotechnologies pour les étudiants de pharmacie.

L'acquisition de compétences transversales est favorisée par l'apprentissage par les pairs (UE tutorat en 2^e, 3^e et 4^e années), la formation citoyenne par une UE « engagement étudiant », l'ouverture à la recherche par une UE « initiation à la recherche en laboratoire » en 3^e année.

Les parcours de master ont fait l'objet d'une restructuration mineure, notamment en ce qui concerne les contenus des formations. Les intitulés des parcours de master seront les suivants :

- Master Sciences du médicament et des produits de santé (master SMPS) :
 - Analyse du médicament (AM)
 - Assurance qualité microbiologique des procédés aseptiques et non stériles des produits de santé (AQM)
 - Ingénierie pharmaceutique (IP)
 - Recherche, développement et innovations thérapeutiques (RDIT)
 - Développement pharmaceutique : de la molécule au médicament (DPMM)
 - Réglementation et droit pharmaceutique (RDP)
 - Master Biotechnologies
 - Biomédicaments : conception et production (BCP)

Les ajouts d'UE du master sont affichés :

- Parcours AM
 - UE Diversité métabolique des micro-organismes
 - Parcours RDIT :
 - UE Pharmacologie et toxicologie expérimentales
 - UE Pharmacogenetics
 - Innovations technologiques en recherche et développement
 - Journée de l'innovation thérapeutique
- Parcours DPMM
 - UE Bases de la culture cellulaire : principes et application en pratique
 - UE Techniques d'immunologie actuelles
 - UE Initiation à la cytométrie en flux
 - UE Microscopie confocale

- UE Formation spécifique pour les personnes appliquant des procédures expérimentales sur rongeurs
- UE Modèles de management de la qualité.
- Parcours BCP
 - UE Recent advances in biotherapies
 - Structure for customized drugs

Deux blocs d'enseignement sont prévus dans ce parcours, étant donné que le master BCP fonctionne en formation initiale et en formation continue et que les étudiants ne suivent pas le même calendrier. À cet égard, M. Jean-Pierre Gies s'étonne une nouvelle fois d'enseignements différents conférant un diplôme identique. Mme Kellenberger précise que, globalement, l'enseignement est le même, les différences ne sont pas plus importantes que dans des années d'études comportant des options.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier se fait le porte-parole de M. Pascal Wehrlé au sujet du parcours DPMM qui ne comporte plus de développement galénique, malgré l'intitulé « développement pharmaceutique ». M. Jean-Pierre Gies répond que l'offre de formation a été actualisée à la suite de discussions avec les enseignants et à la demande d'industriels. En outre, trois modules de pharmacie galénique sont ouverts au service de formation continue, portés par M. Pascal Wehrlé, et deux autres modules sont sous la responsabilité de M. Thierry Vandamme. Le service de formation continue a recommandé aussi de diminuer les UE optionnelles. Le public est constitué par des techniciens, des chefs de projets possédant déjà les connaissances de base, l'affichage se recentre davantage sur la pharmacologie. En outre, la durée de la formation sera désormais limitée à 2 ans au maximum.

Mme Pauline Soulas-Sprauel ajoute que l'élément pédagogique optionnel « Immunologie cellulaire et moléculaire approfondie » pourra être proposé tous les 2 ans en cas de faible nombre d'inscrits.

- Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé
Pas de modifications majeures de maquette.
- DEUST Préparateur / Technicien en pharmacie
Pas de modifications majeures de maquette.

Mme Kellenberger finit par l'évocation des actions à venir :

- la préparation des emplois du temps
- la préparation des MECCs
- la sécurité et l'organisation des travaux pratiques, objet du séminaire externalisé des 10 et 11 juillet 2023 au Bischenberg
- l'enseignement « numérique et santé » en collaboration avec les Facultés de médecine et d'odontologie .

Le doyen remercie Mme Kellenberger ainsi que tous les enseignants et le personnel de scolarité qui se sont largement impliqués dans la construction de la nouvelle offre de formation.

Il fait ensuite un point sur le recrutement de personnel hospitalo-universitaire.

Trois Assistants hospitalo-universitaires (AHU) seront recrutés :

- 1 AHU en santé publique
- 1 AHU en pharmacotechnie : formulation et contrôle qualité des médicaments expérimentaux (pharmacie des Hôpitaux universitaires de Strasbourg)
- 1 AHU en production de médicaments anticancéreux (financement par l'Institut de cancérologie Strasbourg Europe).

Il rappelle que ces AHU n'ont pas forcément vocation à devenir MCU-PH, conformément à la décision du conseil restreint de faculté du 29 mars 2016, au cours duquel la pérennisation dans la composante de l'emploi AHU 2422 a été votée.

Par ailleurs, M. Damien Reita, actuellement AHU associé, sera recruté en tant que MCU-PH à la rentrée 2023.

Le doyen remercie d'avance la communauté enseignante de permettre l'implication de ces personnels dans les enseignements.

8. Divers

- Le doyen fait référence aux questions posées par courrier du 18 avril 2023 par M. Christian Barth au sujet du DEUST Préparateur / Technicien en pharmacie.

Mme Émilie Sick explique que l'admission se fait exclusivement via Parcoursup avec des commissions d'admission associant les unités de formation par apprentissage partenaires : UFA Roosevelt pour le Haut-Rhin et UFA Oberlin pour le Bas-Rhin. Elle rappelle que les capacités d'accueil sont de 60 pour le Haut-Rhin et de 80 pour le Bas-Rhin. A titre d'exemple, 635 vœux ont été validés sur Parcoursup pour l'UFA Oberlin, 200 candidatures ont été examinées. Les attendus sont fixés sur le plan national, communs à toutes les facultés qui proposent ce DEUST, et affichés sur Parcoursup. Le baccalauréat est requis et les connaissances scientifiques sont prioritaires lors de l'examen des candidatures. Sinon, les candidats sont encouragés à suivre une mise à niveau. L'accès est possible aux titulaires d'un baccalauréat technologique.

M. Barth fait savoir qu'au niveau de la grande Région, le recrutement diverge en fonction des facultés, certaines retenant des candidats non retenus sur Parcoursup mais ayant trouvé un terrain de stage. Mme Rachel Mouezy, responsable administrative, précise que dans le cas où des places ne sont pas pourvues via Parcoursup, les facultés peuvent envisager d'autres modalités d'accès.

- Diffusion d'offres d'emploi et de stages par la Faculté de pharmacie

À la suite de la diffusion aux étudiants d'une offre de stage dont les conditions d'indemnisation ne correspondaient pas aux pratiques habituelles en officine, il est précisé que la Faculté de pharmacie n'a pas à arbitrer sur les offres qui lui parviennent. Le service de scolarité ne dispose pas des moyens humains pour opérer un tri des annonces. M. Barth préconise de privilégier la qualité des stages. Il précise que la prochaine réunion de

l'Association des Pharmaciens Maîtres de stage d'Alsace discutera de cette question.

Le prochain conseil plénier de faculté aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 16 h 30. Il sera suivi d'un conseil restreint.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 08.

Fait à Illkirch, le 23 mai 2023



Professeur J.P. Gies, doyen